



Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte
COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 commune-de-warluzel@orange.fr
Restez informé sur www.warluzel.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



FEVRIER 2025

Chers Habitants de Warluzel,

Nous espérons que cette année 2025, malgré les turbulences du monde moderne, nous préserve des difficultés sociales, économiques et même sanitaires.

En 2024, la commune a pu restaurer son église avec la participation du chantier d'insertion durant 5 mois, de même pour le préau de l'école qui avait été dégradé. Les travaux d'entretien des routes avec la finition de l'élargissement des rues d'Humercourt et des sabotiers, le renforcement du point des eaux pluviales et les réparations des abats sons du clocher.

Nous avons commencé le projet d'aménagement de l'ancienne école avec l'assainissement, la cabine de téléconsultation qui est préinstallée à la mairie, suivront en 2025 la suite des travaux gros œuvre et insonorisation. Des agrès de sport sont également prévus sur la place des tilleuls dès que nous aurons le retour des demandes de subvention.

Bien vivre à Warluzel c'est investir sur la santé, le sport et la convivialité. Nous avons la chance d'avoir un comité des fêtes dynamique et d'accueillir l'UNA, comme partenaire, qui organise animations, activités et sorties pour nos aînés.

Je vous réitère mes bons vœux de santé et de prospérité, de joie et de bonheur à partager avec tous ceux qui vous entourent.

Damien BRICOUT, Maire

Bulletin Février 2025
Sommaire

Ateliers UNA Artois	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3 - 8
Téléconsultation	9
Assainissement	9 - 10
Rétrospective	10 - 13
Consultation publique	14

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01 ou 06.84.45.13.58

ou par mail à l'adresse

commune-de-warluzel@orange.fr

Restez informé sur le site communal www.warluzel.fr

et sur la page  **Mairie de Warluzel**

et sur  **intramuros Warluzel**

Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.



Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

SMAV

La mise en place des cartes d'accès aux déchèteries du territoire est en place depuis le 1^{er} janvier 2024

Si vous n'avez pas encore votre badge, ne tardez plus à le commander !

La demande de badge se fait en ligne sur le site www.sma62.fr. Pour ce faire, il suffit de compléter le questionnaire en ligne et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la pièce d'identité du demandeur.



Nouveaux habitants

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de venir vous recenser en mairie avec votre livret de famille afin d'enregistrer tous les nouveaux habitants dans notre base de population.

Ce recensement permet également de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la commune pour les enfants ou personnes âgées.

C'est également l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales ou d'inscrire les enfants à l'école.



Rappel de civisme

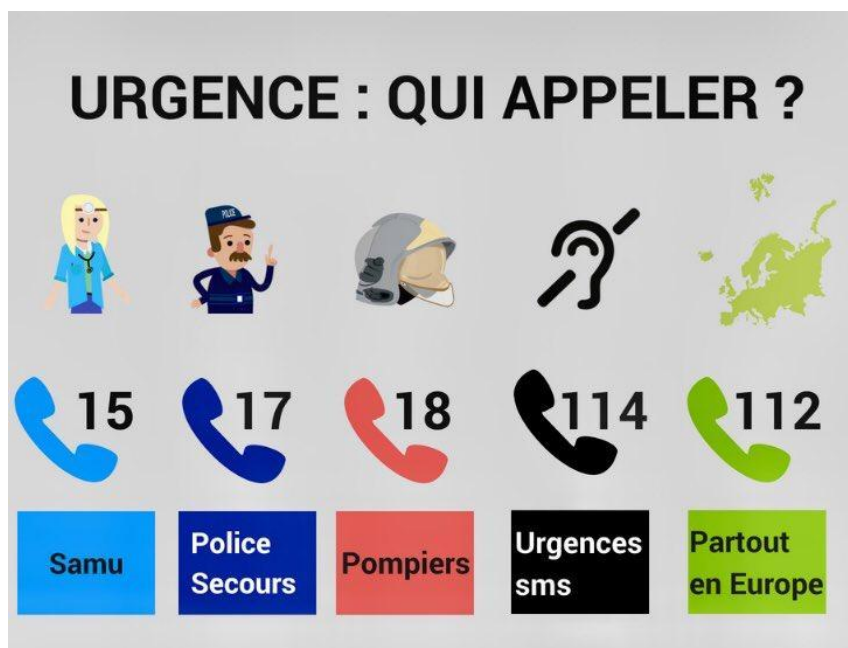
Nous souhaitons vous rappeler que les élus ainsi que la secrétaire de mairie, dans le cadre de leurs fonctions, bénéficient d'un droit à la déconnexion.

Bien que nous soyons et resterons toujours à l'écoute des préoccupations de chacun, il est important de limiter les contacts sans urgence réelle afin de préserver l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle de ceux qui œuvrent pour la commune.

Nous vous rappelons également qu'en cas de d'urgence grave, nous vous invitons à contacter les services d'urgence (18 pompiers, 15 SAMU, 17 gendarmerie) qui sont les plus à même de répondre à des situations nécessitant une intervention rapide et adaptée.

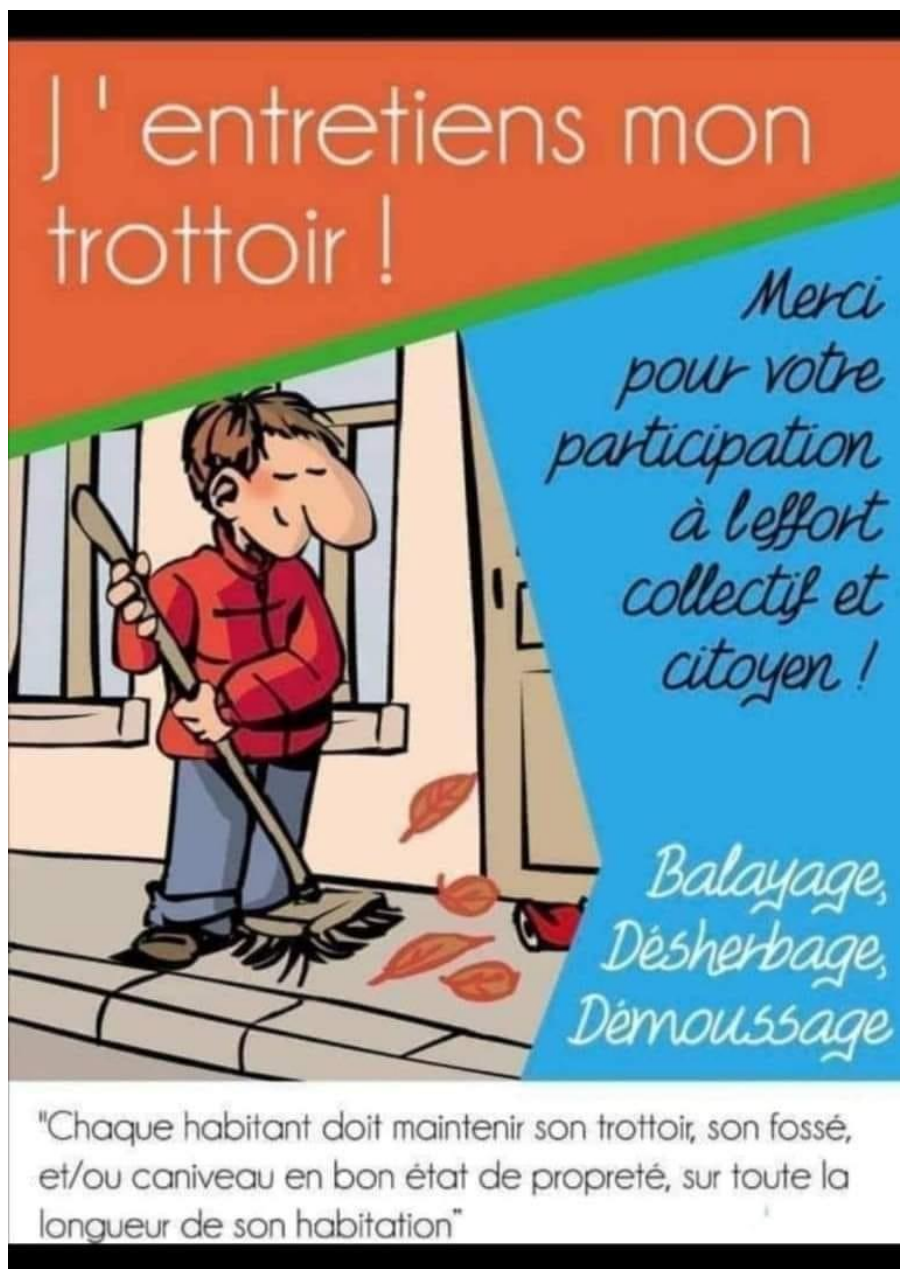
La secrétaire se fera un plaisir de vous accompagner durant les horaires d'ouverture de la mairie les lundis de 9h à 12h et 14h à 18h et jeudis de 9h à 12h. En dehors de ces horaires, nous vous conseillons de privilégier les contacts par mail commune-de-warluzel@orange.fr ou via le messenger de la mairie par facebook, ainsi les demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais par la secrétaire.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons de notre disponibilité, pour garantir un service communal adapté à vos besoins.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La mairie fait de son mieux pour entretenir l'ensemble des zones publiques sur notre commune. Les nouvelles réglementations nous imposent de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de la commune ce qui ne facilite pas la tâche.



Le saviez-vous ?

● Contrairement aux idées reçues, l'entretien des trottoirs, fossés et caniveaux incombe aux occupants (propriétaire ou locataire) sur toute la longueur de l'habitation et/ou du terrain, et en toutes saisons.

✔ Nettoyage, désherbage, démoussage, déneigement, retrait des plaques de verglas, ramassage des feuilles, ...

✔ Pour la sécurité et la propreté, pensez-y ! Agissons ensemble pour préserver notre cadre de vie, l'entretien de la commune est l'affaire de tous !

🙏 Merci de nous aider à avoir un village entretenu !

⚠️⚠️ Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, l'entretien doit donc se faire de façon naturelle (binage, arrachage manuel, produits naturels, ...)

ANIMAUX ERRANTS

Les élus et services de la Mairie sont régulièrement sollicités pour des problèmes d'animaux errants ou en divagation, et ce, à toute heure du jour et de la nuit.

Le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de :

- > lui offrir un cadre de vie conforme à ses besoins ;
- > surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer ;
- > nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux ;
- > s'assurer que son animal ne génère pas de nuisances

Il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » ses animaux (chien, chat, chevaux, moutons, chèvres, oies...). Un chat ou un chien en divagation dans la commune peut être mis en fourrière par les services municipaux, une démarche qui occasionne des frais qui seront facturés au propriétaire de l'animal. Un procès-verbal donnant lieu à une amende peut aussi être dressé.

Pour rappel, l'identification (tatouage ou puce électronique) des animaux : chiens, chats mais aussi équidés est obligatoire.

La divagation des animaux peut provoquer des accidents de la circulation, des désagréments pour les voisins (les personnes qui choisissent de ne pas prendre d'animaux, n'ont pas à subir les animaux des autres et leurs désagréments)



Merci à chacun du bon respect de ces règles et des mesures prises pour favoriser le bien vivre ensemble.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Arras, le 17 janvier 2025

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL DU
PUBLIC AU CDFIP DE SAINT-POL-SUR-
TERNOISE À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER

Les démarches fiscales ne nécessitent pas toujours un déplacement au Centre des Finances Publiques de Saint-Pol-sur-Ternoise, qui accueillera désormais les usagers du lundi au mercredi de 8h30 à 12h15 à compter du 1^{er} février 2025.

Dans la plupart des situations, la question peut être résolue à distance, ce qui vous évite les files d'attente voire un déplacement à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Vous avez une question ?

Vous pouvez la poser:

- par **téléphone au 0 809 401 401** : des agents des Finances publiques vous répondent du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
- En prenant un **rendez-vous téléphonique** depuis la rubrique **Contact et Rdv** du site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) : un agent des Finances publiques vous rappellera au jour et à l'heure choisis par vos soins.
- **Par messagerie sécurisée** : accessible depuis l'espace particulier du site impots.gouv.fr.

Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 50 **France Services** du département dont les conseillers ont été formés par la Direction des Finances publiques pour vous accompagner dans vos démarches. Si la question le nécessite, les conseillers France Services prendront rendez-vous pour vous auprès de la personne compétente du Centre des Finances Publiques.

La France services des Campagnes de l'Artois vous accueille :

- Avesnes-le-Comte : le mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de l'Hôtel communautaire ;
- Berles-au-Bois : le vendredi (semaine impaire) de 9h à 12h dans les locaux de la mairie ;

- Pas-en-Artois : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de la mairie ,
- Saulty : le vendredi (semaine paire) de 9h à 12h dans les locaux de la Maison d'accueil Rural pour Personnes âgées ;
- Tincques : le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de la Maison du Développement Economique – ZA Ecopolis

Vous avez un paiement à effectuer ?

Vous pouvez vous rendre chez un buraliste agréé au paiement de proximité pour le paiement de vos impôts, amendes et factures locales dès lors que le document comporte un QR code. Les modes de paiement acceptés par les buralistes sont les espèces dans la limite de 300 € ou la carte bancaire.

Liste des buralistes agréés dans le Ternois et l'Artois

- Anvin : Chez Rachelle, 109 rue de Fruges
- Aubigny-en-Artois : Café du Centre 5 place du Manoir
- Auxi-le-Chateau : Au Caprice, 7 Place de l'Hôtel de Ville, le Disque Bleu, 4 rue Vermaelen ;
- Avesnes-le-Comte : L'addict, 81 Grand Rue et le Welcome, 46 Grand Rue ;
- Bavincourt : Café de la Gare, 51 route nationale ;
- Beaumetz-les-loges : Café de la gare, 20 rue de la gare ;
- Frévent : Le Cyrano, 35 place du Marché et Reinitas, 95 rue d'Hesdin ;
- Habarcq : l'Escale, 66 rue d'Arras
- Hermaville : Le Bar Jo, 1 rue d'Arras
- La Thieuloye : Les 4 Vents 1 route Nationale
- Sarton : Café Tabac La Place, 8 route d'Albert
- Pas-en-Artois : Tabac Presse, 12 Grand Place
- Pernes : Le Pernois, 11 rue Nationale
- Saint-Pol-sur-Ternoise : Le Grillon -6 Place du Maréchal Leclerc, et Au Marigny, 11 Boulevard Carnot ;
- Savy-Berlette : Le Rallye Fleurie, 48 Route Nationale.

Vous pouvez également payer en ligne vos amendes (amendes.gouv.fr) et vos factures locales (payfip.gouv.fr).

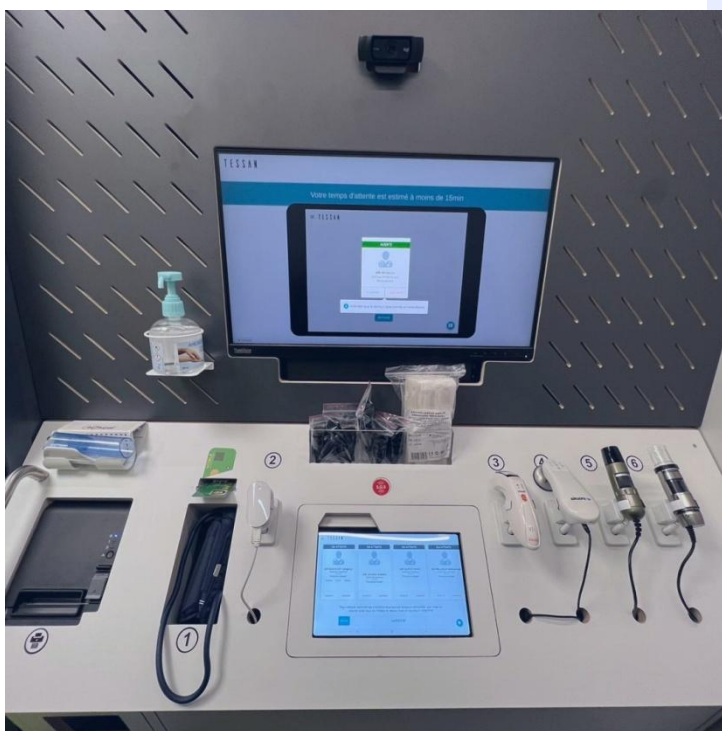
amendes.gouv.fr

PayFiP.gouv.fr

Cabine de téléconsultation

Le conseil municipal a fait le choix de palier au désert médical en aménageant une cabine de téléconsultation destinée à trouver sa place définitive dans l'ancienne école, après la réalisation des travaux d'aménagement.

Cette cabine de téléconsultation est bien plus qu'une simple téléconsultation. Elle est augmentée par les outils qui y sont disponibles et dont les résultats restent enregistrés dans votre espace patient personnel en ligne.



Laissez vous guider par le médecin pour l'utilisation des 7 outils médicaux disponibles (un tensiomètre, un oxymètre, un stéthoscope, un dermatoscope, un ostocope et une balance).

Pour l'instant la cabine est installée en mairie, elle est d'ores et déjà accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

Vous pouvez également compter sur Julie pour la création de votre espace patient, une fois créé, il sera reconnu automatiquement à chaque connexion de la carte vitale sur la cabine.

Des spécialistes, peuvent également vous recevoir sur rendez-vous : Pneumologues, Dermatologues et Gériatres.

N'hésitez pas à venir la découvrir et créer votre espace patient avec Julie.

Assainissement



Nous vous informons que Warluzel est la prochaine commune de la campagne de vérification des installations d'assainissement non collectif par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Cette vérification, qui ne concerne pas les logements vendus dernièrement ni les nouvelles installations de moins de 3 ans, a pour objectif la mise aux normes de l'ensemble des installations pour respecter la réglementation stricte imposée pour des raisons de santé publique et de salubrité ainsi que pour

préservier notre environnement.

Des préconisations de travaux pour mise aux normes seront données, à la suite desquelles les propriétaires auront 2 ans pour établir les travaux. Sans la réalisation des travaux, des pénalités pouvant aller jusqu'à 750 € par an jusqu'à l'installation de l'assainissement réhabilité.

Warluzel fait partie de la zone à enjeu environnemental par conséquent vous pouvez, pour le moment, encore bénéficier des aides de financement qui sont mobilisables pour la réalisation des travaux de mise aux normes d'un assainissement non collectif.



RETROSPECTIVE

➤ 14 juillet

Cérémonie du 14 juillet, mise à l'honneur de Mr Duez Daniel pour ses 31 ans en tant qu'élu, mise à l'honneur de Mr Desmis-Houriez Jean-Claude pour ses 20 ans en tant qu'agent communal, remise de cartes cadeaux de bonbons et de jouets aux enfants présents, remise de cadeaux pour tous. Tout cela le temps d'un bel après-midi ensoleillé !



➤ Halloween

Défilé d'halloween dans les rues de Warluzel 🎃👻🍷
Nos petits monstres étaient effrayants 😱😱
Merci aux habitants qui ont joué le jeu 😊
Le comité des fêtes a offert des boxs de bonbons préparés par Karine Leblon de La grenouille en sucre



➤ Soirée Tartiflette



Soirée tartiflette du 2 novembre 😊
Merci à tous les bénévoles qui ont fait que cette soirée fût un succès
Nous avons mis à l'honneur 3 messieurs pour leur anniversaire 🎂😊

➤ Inauguration église

9 Novembre 2024, Inauguration de notre belle église à la suite des travaux de rénovation intérieure, réalisés par le chantier d'insertion du coin familial et financés par la communauté de communes. Mme Delassus, Conseillère Départementale, Mr Seroux, Président de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois et Mme Merzagui, Directrice générale du Coin Familial ont assisté Mr Bricout, Maire de Warluzel, pour cette inauguration. L'occasion pour chacun de présenter leur investissement sur le chantier ainsi que les objectifs et intérêts du chantier d'insertion.



Un vin d'honneur a suivi la présentation de l'église. Nous remercions tous nos invités d'avoir répondu présents.

➤ Noel



Un bon week-end à Warluzel pour la fin d'année. Nos aînés ont reçu la visite des membres du conseil municipal pour se voir offrir le traditionnel colis garni.





Les enfants ont participé à une activité créative afin d'offrir une jolie couronne de porte à leur famille.
Puis toute la population était invitée pour le traditionnel arbre de Noël où l'on a pu partager un bon goûter puis recevoir la visite du père Noël pour la distribution de cadeaux et bonbons.
Merci aux bénévoles et aux familles présentes.



➤ Vœux du Maire



Le 12 janvier 2025, Monsieur le Maire a présenté ses vœux à la population pour cette nouvelle année 2025. L'ensemble du Conseil Municipal de Warluzel vous renouvelle ses meilleurs vœux pour 2025.



DU 25 FÉVRIER AU 21 MARS 2025

CONSULTATION PUBLIQUE

DU PLAN DE MOBILITÉ DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS :
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR/MOBILITE
OU SUR PLACE AU SIEGE COMMUNAUTAIRE
1050 AV F. MITTERRAND - 62810 AVESNES-LE-COMTE

